

PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2022

Présents 8 Absents : Florent ALLIROL, N BOYER (procuration à S ROCHE), S CATHEBARD, C DURASTEL, Géraldine LAURENT (procuration à M BEYNIER),

Secrétaire de séance : Laetitia MEDIC

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

- **Micro crèche** : courrier reçu ce jour de la Préfecture en réponse de la demande faite le 21 juillet 2022. C'est la communauté d'agglomération qui a la compétence petite enfance donc la commune ne peut pas rénover un bâtiment pour une micro crèche. Les membres du conseil municipal appuient leur demande car la crèche est l'avenir de l'école et la commune. Mr EYRAUD propose de voir avec la CA pour lui céder le local (bail sur 15 ans). Mme MEDIC transmet les éléments à Mr VIGIER.
- **Accueil enfant de Monistrol d'Allier** : une famille de Monistrol a contacté l'école pour scolariser leur enfant handicapé à partir de janvier 2023. Cet enfant n'a jamais été scolarisé et vu les progrès de son handicap, il serait bien pour elle et sa famille de l'accueillir dans notre école. Une rencontre a eu lieu avec la famille, l'éducation nationale, l'équipe de santé. Cette enfant serait scolarisée le matin uniquement. Pas de transformations techniques dans les classes. Nous sommes dans l'attente d'une réponse favorable des différents services.
- **Eclairage public** : Mr le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du maire au titre de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention de suppression ou de limitation à ce titre. Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter le principe de couper l'éclairage public toute ou partie de la nuit (de 23 heures à 5 heures), donne délégation au maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public et dont publicité sera faite le plus largement possible.
- Dans la continuité, le conseil municipal décide également de laisser seulement le centre du village pour les décorations de Noël, avec le sapin.
- Délibération pour l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 budget de la commune et du lotissement au 1^{er} janvier 2023
- **L'appartement** au-dessus de la mairie (2^{ème} étage) est à relouer. Quelques petits travaux à faire avant (1 fenêtre chambre, petite peinture dans 1 chambre). Le locataire précédent laisse 2 meubles incorporés dans la cuisine (délibération pour rachat des meubles à 200€).
- Discussion sur les problèmes de vitesse de circulation au hameau du Chier et dans le bourg de St Privat. Un devis a été établi pour réaliser 2 coussins berlinois avec panneaux et balises pour rétrécir la route. Dans la discussion, il ressort que le problème peut se présenter dans d'autres villages. Voir avec le Département s'il serait possible de faire des bandes rugueuses à chaque entrée du bourg.
- Etude pour **1 abri bus** dans le centre du bourg (à voir vers le panneau d'affichage)
- Les cages du terrain de foot sont très abîmées. Le club de Saint Jean Lachalm n'existe plus et la commune propose ses cages. Délibération est prise pour racheter les cages de foot pour un montant de 700€. Concernant les travaux du vestiaire : ceux-ci sont beaucoup plus importants que prévus et les employés du SIVOM ne peuvent faire que de petits travaux d'entretien ; faire établir des devis par entreprises. Jean Louis MARION et Stéphane ROCHE se chargent du dossier.

- **Délégué SIVOM** : Mr Guy EYRAUD est nommé délégué
- **Chantier de jeunesse** : L'association du Patrimoine a contacté Concordia pour envisager un chantier de jeunesse l'été prochain. Le coût pour la commune est de 6000 € plus l'hébergement. Ils ont fait le tour des fours banaux de la commune et ont consulté le CAUE. A voir une prochaine réunion pour les travaux qui peuvent être envisagés.
- Voir pour **l'emploi d'un agent technique** suite à l'emploi de cet été.
- **Demande de l'association** du patrimoine en lien avec d'autres associations pour les panneaux d'affichage dans les villages : ils demandent à la commune de remplacer les panneaux existants avec une protection vitrée. Accord pour ces travaux
- **Demande à Mercury** : Mr STAMBOULI a racheté la maison SUJET et demande à la commune si celle-ci peut enlever le talus du petit terrain au bord de la vois communale Accord pour ces travaux.
- **Maison PLANTIN montée du cimetière** : Suite à l'éboulement et l'écrasement d'une partie du cabanon, l'assurance demande à faire expertiser la propriété pour que la commune rachète ce bien. Contacter service des domaines.
- **Noël des enfants** : Les enfants préparent 1 spectacle pour Noël. Prévoit 1 jeu sur l'école

La séance est levée à 0h30